

l'Académie française, sur le rétablissement de la santé du roi, Paris, in-12, 1668.

8° Divers factums et mémoires, parmi lesquels on distingue ceux pour Lebrun, 1689, 1690.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Cette notice a été publiée en 1838 par l'Indépendant de la Haute-Marne.

Le Châtelet et ses environs.

(Onzième Article.)

Acqueducs de la Haute-Borne au Châtelet.

Les fouilles de Grignon ont constaté la découverte de plusieurs objets qui sont déjà une preuve de l'existence d'un aqueduc. S'il ne les a pas présentés comme tels, c'est qu'alors, en l'état des choses, il n'a pu qu'éloigner de son esprit des conjectures qui devaient lui sembler téméraires. Il savait d'ailleurs ce qu'est le monde, même le monde savant, et que, si l'on ne veut pas y être traité de visionnaire, il faut avoir des preuves du reste, avant que de dire ce que l'on pense. Il s'est contenté d'enregistrer purement et simplement dans son bulletin ces étranges découvertes.

« Il s'est trouvé, dit-il (1), quatre conduites d'eau en pierre et deux en bois. »

Voici la description qu'il nous donne (2) de l'une de ces dernières : « Nous avons ouvert une tranchée de deux pieds et demi de largeur, sur cinquante toises de longueur, qui renfermait une conduite composée de tuyaux en bois entièrement détruits. Nous n'en avons trouvé d'autres vestiges que des parcelles de bois qui était ferrifié dans les liens de fer qui contenaient les sertissures : ces liens se rencontraient exactement d'espace à autre, de cinq pieds et demi environ de distance (3). »

Il nous décrit ensuite ces liens de fer (4) : « Des frettes pour des tuyaux de conduite d'eau. Elles sont renforcées dans le milieu et amincies sur les bords, ce qui leur donne une forme plane

» intérieurement et angulaire au dehors : il règne » au centre du pourtour un cordon saillant (1). »

Il indique encore en ces termes ces mêmes objets (2) : « Des frettes de tuyaux de conduite, de » différent calibre. »

S'il y avait différents calibres, c'est apparemment qu'il y avait différentes conduites, c'est-à-dire plusieurs conduites ; et nous voyons que Grignon en a déjà constaté deux. Nous savons que les bains publics étaient au milieu de la longueur de la ville : il a trouvé les bains particuliers, l'un « dans la partie » au levant de la ville », et l'autre à cinquante toises de celui-ci (3). Il y avait, dans une fabrique de poterie, deux fosses où se pétrissait la terre, et, selon le plan détaillé (4), il s'est trouvé, au nord du grand temple, un réservoir d'eau si grand qu'il pouvait servir de vivier. Quatre ou cinq points où l'eau était très-nécessaire, n'est-ce pas déjà l'indication de quatre ou cinq conduites ?

Donc il y avait sous le pavé de la ville plusieurs tuyaux de distribution d'eau.

Or, je le demande, était-ce pour les eaux pluviales, pour celles des citernes et des puits, que l'on avait réparti de minces tuyaux de distribution dans les divers quartiers de la ville ? C'est aussi ce qu'a dû se demander Grignon, et sa réponse eût été la mienne, s'il eût reçu des découvertes que j'ai faites les preuves nouvelles qui lui manquaient.

Le 8 mai 1844, M. le préfet Romieu, étant en tournée de révision, visita la Haute-Borne, alors gisante à terre. Il résolut de demander au conseil général une allocation de fonds, tant pour la restauration de ce monument que pour faire fouiller un souterrain découvert en 1818 par M. Phulpin et désigné dans ses *Notes archéologiques* comme étant un hypogée celtique. Une somme de 500 francs, dont les trois cinquièmes furent absorbés par la restauration de la Haute-Borne, reçut en 1845 cette double destination. Dans les sessions suivantes, le conseil général vota en trois fois, pour la continuation des fouilles dans le souterrain, la somme de 525 francs qui fut employée en 1846, 1848 et 1849. Chargé avec M. Pierret, conducteur des ponts et chaussées, de la direction des fouilles, j'eus soin de dresser et de faire signer chaque jour par les témoins de chaque découverte un procès-verbal de nos travaux, qui a été déposé aux archives de la préfecture.

Au lieu d'un hypogée, ces fouilles ont fait découvrir la tête d'aqueduc, dont voici la description :

(1) Bulletin des fouilles, p. 4.

(2) Id., page 9.

(3) La planche 3^e des *Arts et Métiers des Anciens* nous figure cette conduite d'eau au nord-est du grand temple, courant de l'est à l'ouest, d'un des points les plus hauts vers la partie inférieure du plateau, par la ligne médiane, qui en est la partie la plus rehaussée.

(4) Bulletin des fouilles, pl. 37.

(1) Arts et Métiers, pl. 74, fig. 6.

(2) Bulletin des fouilles, p. 189.

(3) Arts et Métiers, pl. 3, fig. Z et &.

(4) Même planche, fig. M.

A 1,650 mètres à l'est du plateau du Châtelet, à une hauteur de 13 à 14 mètres au-dessus de son point culminant, à côté de la voie romaine et sur une ligne qui, passant entre deux mètres au nord de la Haute-Borne, aboutit à la grotte artificielle qui existe sur la rampe de cette montagne, commence à quarante et quelques mètres au nord-ouest du monolithe un alignement de 19 ou 20 puits creusés tant dans la terre que dans une roche très-dure, à une profondeur moyenne de six mètres, distants entre eux de 8 mètres 22 centimètres, à compter du centre de l'un au centre de l'autre, et liés tous ensemble, à travers la roche vive, par une galerie haute d'environ deux mètres, sur une largeur moyenne de 1 mètre 50 centimètres.

La réunion de chaque puits et de la galerie qui le lie de chaque côté aux puits voisins offre, par sa coupe perpendiculaire, la figure d'un T renversé, I, et, par conséquent, la coupe des vingt puits réunis est assez fidèlement représentée par cette autre figure légèrement inclinée du levant au couchant :



Partout où la roche est homogène, elle est taillée à l'outil; là où elle fait défaut et où se trouvaient des filons ou des fissures, elle offre des excavations plus ou moins considérables, quelques-unes très vastes (du genre de celle qui avait été prise pour un hypogée), et encore des galeries subsidiaires formées de deux murs parallèles que surmonte une couverture. Deux de ces puits sont revêtus à leur orifice d'un mur circulaire, d'ancienne construction, en pierres sèches, assis sur la roche : tous les autres ont eu de pareils murs dont les ruines sont au fond. Ces puits ayant tous une profondeur à peu près uniforme, il en résulte que l'inclinaison de la galerie est à peu près la même que celle du sol, c'est-à-dire d'environ cinquante-trois millimètres par mètre.

Dans celui de ces puits qui a été ouvert le premier en 1845 coulait une eau vive, claire et très potable, ayant environ un ponce carré de puissance et provenant des puits supérieurs. Dans les fouilles de 1846, qui ont eu lieu après une saison extrêmement sèche et lorsque la plupart des sources étaient tarées, notamment celle de la ferme de Lagrange, qui n'est qu'à 300 mètres et à peu près au même niveau, ce cours d'eau a été retrouvé aussi fort que l'année précédente. Dans deux autres endroits, les seuls qui aient été pareillement explorés à fond, on a reconnu, en 1846, plusieurs petites sources qui jaillissaient de la roche. Il est évident que ces vingt puits et cette galerie, dont le parcours est de cent cinquante-six mètres doivent avoir une foule de points d'où jaillissent de semblables eaux.

Cette galerie et ces puits ont été pavés de moëllons

ou de dalles en pierres sciées, posant sur un lit de mortier, retrouvés intacts sur deux points seulement de l'espace exploré, et bouleversés partout ailleurs avec un soin remarquable. Ce pavé avait évidemment été établi pour empêcher que les filets d'eau, coupés et mis à découvert par l'excavation de la roche, ne continuassent leur chemin par leurs veines naturelles et pour les faire couler ensemble dans un lit artificiel. En détruisant l'aqueduc, on aura eu soin de détruire ce pavé, pour rendre à toutes ces eaux leur liberté et, en même temps, leur ancien cours souterrain qu'elles ont parfaitement repris.

Une autre série, plus ou moins considérable, de puits de même nature, liés entre eux par une pareille galerie, joignait ses eaux à celles de la ligne qui vient d'être décrite. Leur point d'affluence qui est encore incertain, doit être peu éloigné du commencement de la rigole qui fait suite aux puits. Cet embranchement n'a pas été fouillé, mais son existence est suffisamment prouvée par la découverte faite fortuitement en 1825, d'un puits existant sous la voie romaine, avec galerie en amont, du côté de la Haute-Borne, et en aval dans la direction du Châtelet.

Ces deux séries sont-elles les seules qui aient formé cette tête d'aqueduc? Je ne puis l'assurer.

Ainsi, pour ne parler que de ce qui est connu, environ quarante puits, répartis sur deux lignes convergentes, liés entre eux par deux galeries et formant ensemble, dans la roche, un parcours moyen de trois cents mètres, réunissant toutes leurs eaux en un seul point, d'où elles entraient nécessairement dans une rigole d'aqueduc.

A partir de ce point de réunion, de ce réceptacle commun, commence effectivement une rigole soigneusement taillée dans la roche sur une longueur de plus de soixante mètres, ayant de largeur moyenne, à fond de cuvette, 42 centimètres en amont et trente-deux en aval, sur une profondeur qui, étant d'un mètre soixante-dix centimètres à son origine, diminue graduellement selon la pente naturelle de la surface de la roche. Elle est coupée par une ou, peut-être par plusieurs excavations de cinq à six mètres cubes, servant de bassins d'épuration. Une voûte ou plutôt deux petits murs rapprochés dans le haut en accent circulaire et couronnés de dalles taillées extérieurement en faîtière, la protégeait contre l'éboulement des terres, tout en mettant le cours d'eau à l'abri des influences solaires. Sa pente, au lieu d'être de 53 millimètres par mètre, comme dans la galerie des puits, est à tout au plus d'un à deux millimètres.

A l'endroit où la roche cesse d'être taillée en rigole, commençait une conduite de pierres formée creusées et assujetties l'une à l'autre, dont plusieurs échantillons se sont trouvés sur place : c'était le commencement de l'aqueduc extérieur.

A dix-sept mètres de ce point existe encore une petite *cuvette* de pierre de taille, dans laquelle les eaux se dépouillaient, à leur passage, d'une partie de leur timon, et qui devait être surmontée d'un regard.

L'axe de cette *cuvette* forme avec celui de toute la rigole une ligne parfaitement droite, excepté à l'extrémité d'amont où la rigole s'infléchit d'un mètre quarante centimètres vers le nord, pour se rattacher à la série des puits explorés, dont l'alignement est également sévère.

Cette *cuvette*, qui évidemment n'a jamais été déplacée et qui devient, par conséquent, un témoin du niveau de l'aqueduc, est d'un mètre plus élevée que le point culminant du Châtelet.

Quatre *frettes* de fer, entièrement semblables à celles des tuyaux distribution d'eau reconnus par Grignon, conservant encore, comme elles, des parcelles de bois ferrifié, et dont deux ont un décimètre de diamètre et les deux autres 85 millimètres, se sont trouvées près de ce même endroit, et nous annoncent que là étaient des prises d'eau, des tuyaux de distribution.

Là encore existaient des *édifices habités*, à en juger par les objets que l'on y a trouvés, tels que débris de poterie, clous de toute dimension, une clef antique, une petite rondelle en cuivre très-mince sur laquelle des tiges de fer jouent dans une charnière, deux médailles frustes du haut Empire, et surtout de nombreuses tuiles en pierre sciée, semblables à celles qui abondent sur le Châtelet et percées, comme elles, pour le passage des clous qui les fixaient à la charpente (1).

A une vingtaine de mètres de la *cuvette*, précisément au même niveau que le point culminant du Châtelet, commence et se continue, sur une longueur de trois cents mètres et toujours sur l'alignement de la rigole, une surélévation de terrain, une sorte de levée, large de six à huit mètres, dont les parties latérales se confondent avec le niveau du sol, tandis que la partie médiane s'élève en arête à la hauteur d'un demi-mètre. L'ayant fouillée sur plusieurs points de son parcours, nous avons reconnu, notamment par de grosses pierres de roche, qui étaient posées transversalement, en fondation, sur un mètre de largeur, et dont quelques-unes, parementées à leur face extérieure, semblaient ne pas avoir été déplacées, que cette levée ainsi que nous le présumions, était la ruine d'une partie de l'aqueduc extérieur.

Dans l'intervalle d'onze cents mètres qui existe, en droite ligne, entre l'extrémité occidentale de cette ruine et le plateau du Châtelet, nos recherches n'ont amené la découverte d'aucun vestige du reste de l'a-

queduc qui, en suivant ce tracé, aurait eu jusqu'à quarante-trois mètres d'élévation au-dessus du point le plus déprimé de son parcours, ce qui aurait nécessité trois rangs ou étages d'arcades. Mais, à 350 mètres de cette extrémité de la ruine et à trente-trois mètres au midi de l'axe de la voie romaine, une construction en pierres sciées, levées sur champ, formant comme la base d'un pilier carré dont chaque face était d'environ deux mètres, a été trouvée, en 1823, par M. Victor Demogeot, de Sommeville, homme doué d'une excellente mémoire et digne de toute confiance, qui m'en a fait le récit. Malheureusement, trouvant plus avantageux d'en employer les belles pierres que d'y heurter encore sa charrue, il la détruisit aussitôt. Je n'en ai plus retrouvé que trois ou quatre fragments de pierre de taille, épars en cet endroit : un de ces morceaux avait été scié sur une de ses faces.

De nombreux sondages que j'ai fait exécuter avec une forte tige de fer au-delà et en-deçà de ce point ne m'ont rien fait découvrir, et cela, je le pense, parce que de temps immémorial les propriétaires des champs voisins auront aussi enlevé avidement les pierres des autres piles, au fur et à mesure de leur découverte.

Si j'insiste sur ce fait, c'est que l'examen attentif des lieux me fait reconnaître que l'architecte a dû préférer ce tracé, parce que, faisant ainsi passer l'aqueduc sur l'arête du col qui joint les deux montagnes, il rendait ses constructions de dix mètres moins élevées que par le tracé direct, ce qui lui permettait de supprimer un rang d'arcades, et en même temps il en augmentait de beaucoup la solidité, en leur donnant ainsi un angle saillant à l'endroit où le vent du midi prend entrée dans le vallon ; double avantage que recherchaient singulièrement les Romains, comme nous le verrons bientôt.

Telles sont, entre la Haute-Borne et le Châtelet, les découvertes qui m'ont permis de faire la confiance et la magnificence de l'administration départementale, la tenacité de mes convictions et la collaboration de mes amis.

Nous avons vu les découvertes correspondantes qu'a faites Grignon dans l'enceinte même de la ville.

Voyons maintenant si les faits qu'elles constatent ont bien réellement entre eux la liaison qu'ils semblent avoir, s'ils sont conformes à ce que nous connaissons des anciens aqueducs et aux règles qu'observaient les Romains dans leur construction.

POTHIER.

(A suivre.)

(1) La plupart de ces objets, ainsi que quelques autres trouvés dans le reste de l'aqueduc, ont été déposés et sont conservés, avec les *frettes*, au musée de la ville de Chaumont.